DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-05-02

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Réhabilitation de deux immeubles MAILLIARD/CLARES dans le cadre d'une opération de résorption d'habitat insalubre (THIRORI) pour la construction de 12 logements locatifs et d'un commerce – Tranche B – Travaux du local commercial
Lot 7 – Menuiseries intérieures

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché cité en objet, il est nécessaire de passer un avenant.

- Cet avenant porte sur le point suivant :

  Le présent avenant a pour objet le remplacement du titulaire du marché la **SARL MENUISERIE LUNGO JACKY par son repreneur SA ELLY MENUISERIE dont le siège est à SISTERON, 7 Chemin de la Maubuissonne, identifiée au SIREN sous le numéro 948514229, à la date du 17 mai 2023.**

  Le repreneur l'entreprise **ELLY MENUISERIE** reprend l'ensemble des prestations prévues au marché du **lot N°6 : MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE** dans les mêmes conditions que le marché initial soit **856.00 € HT**.

  Les conditions du marché ne sont pas modifiées par le présent avenant.

  Les autres conditions du marché ne sont pas modifiées par le présent avenant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **MENUISERIE LUNGO JACKY.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **MENUISERIE LUNGO JACKY**.

Fait à Sisteron, le 24 mai 2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 24/05/2024 à 14h34
REÇU EN PREFECTURE
le 24/05/2024
Application agréée E-legalite.com
99 AU-004-210402095-20240524-2024 05 02D

AVENANT AU MARCHE

Représentant légal du Maître d'Ouvrage : M. le Maire de SISTERON

ENTREPRISE : MENUISERIE LUNGO JACKY **LOT N° 07 :** MENUISERIES INTERIEURES

OPERATION : REHABILITATION LOURDE DE DEUX IMMEUBLES MAILLIARD/CLARES DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE RESORPTION D'HABITAT INSALUBRE (THIRORI) POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET D'UN COMMERCE

TRANCHE B – TRAVAUX LOCAL COMMERCIAL

AVENANT N° 1 AU MARCHE

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le remplacement du titulaire du marché la SARL MENUISERIE LUNGO Jacky par son repreneur SA ELLY MENUISERIE dont le siège est à SISTERON, 7 chemin de la Maubuissonne, identifié au SIREN sous le numéro 948514229, à la date du 17 mai 2023.

Le repreneur l'entreprise ELLY MENUISERIE reprend l'ensemble des prestations prévues au marché du lot N° 06 : MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE dans les mêmes conditions que le marché initial soit 856,00 € HT

Article 2 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE APRES AVENANT

Les conditions du marché ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Article 3 - AUTRES CONDITIONS DU MARCHE

Les autres conditions du marché ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Lu et approuvé
L'Entreprise,

Menuiserie LUNGO Jacky
Parc d'activité St Pierre
04510 LE CHAFFAUT

SAS ELLY MENUISERIE
7 Chemin de la Maubuissonne
04200 SISTERON
Siren : 948 514 229-R.C.S MANOSQUE

A Digne, le 13/09/2023
Le Maître d'Ouvrage,
Le Maire de SISTERON,

Daniel SPAGNOU,

18 AOUT 2023

Accepté CAO du 25/07/2023

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Jean-Pierre TEMPLIER

MAIRIE DE SISTERON Alpes de Hte Provence

Mis en ligne le 24/05/2024 à 14h34
REÇU EN PREFECTURE
le 24/05/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20240524-2024_05_02D